

PERMIS D (Transport de Voyageurs)

Le permis D permet de conduire un véhicule affecté au transport en commun de personnes comportant plus de 8 passagers (conducteur non compris). On peut y atteler une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg. Il est possible de conduire un bus articulé avec le permis D.

Le permis D, vous offre l'opportunité de participer activement à la mobilité de différentes catégories d'usagers. Que vous conduisiez des bus, des autocars ou d'autres types de transports collectifs, vous pourrez conduire en local, régional ou grand tourisme. Le secteur du transport de voyageurs est en pleine recherche de nouveaux conducteurs et propose une grande diversité d'activités de conduite.

OBJECTIFS

- Être capable de conduire un véhicule affecté au transport de personnes dont le nombre de places assises est supérieur à 9, dont celle du conducteur.
- Acquérir, dans le respect des règles de sécurité, les compétences techniques, réglementaires, professionnelles et relationnelles permettant de se présenter aux épreuves d'examen du permis de conduire de catégorie D.

DUREE DE FORMATION

- Forfait 70 h à 105 h

PUBLIC CONCERNÉ

Le permis D concerne plusieurs catégories de personnes, notamment :

Les personnes souhaitant conduire des véhicules de transport en commun, tels que des bus et des autocars.

Les étudiants qui suivent des formations dans le domaine du transport et de la logistique et qui souhaitent acquérir des compétences pratiques.

Les individus travaillant dans le secteur des transports au service exploitation.

Contrôleur en transport de voyageur

Travailler dans un atelier mécanique ou dans un centre de contrôle technique et pouvoir convoier les véhicules entre les clients et l'atelier ou centre de contrôle

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis B en cours de validité

Avoir 24 ans

Si moins de 24 ans possibilité de faire une formation longue, ou de service restrictifs, nous contacter pour plus d'informations

Aptitude médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

1 - MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- Mécanique de base : Connaissance des composants du véhicule et de leur fonctionnement.
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule, en sécurité et en respectant les règles du code de la route
- L'observation et la prise d'information lors de la conduite du véhicule

2 - EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Réglementation routière : Étude des lois et règlements spécifiques aux poids lourds
- Les vérifications de l'état du véhicule, en respectant les gestes et postures et la présence des documents obligatoires
- Effectuer des manœuvres avec le véhicule en toute sécurité.

3 - APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- Rechercher la signalisation spécifique au transport de voyageurs
- Respecter les règles de circulation et de placement
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit
- Le franchissement des différents types d'intersections

4 - CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse en fonction des circonstances (visibilité, déclivité, densité et flux de circulation)
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

5 - PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite, savoir utiliser les aides à la conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de voyageurs
- Le comportement en cas de panne ou d'accident



MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Sur piste et sur la route, sur véhicule à double commandes. Boîtes manuelles
- Alternance d'apports théoriques et pratiques Livret d'apprentissage, livre de code, livre poids lourd, lutin pour les vérifications obligatoires pour le plateau
- Formateurs et formatrices Titulaires d'un BEPECASER, TP ECSR ou équivalent, Titulaire de la mention Lourd.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires
Fiche de suivi formateur et un livret d'apprentissage
Évaluations formatives, examen blanc.

Évaluation et validation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

SUITE PARCOURS POSSIBLES

FIMO : C'est le complément indispensable au permis poids lourds pour exercer le métier de conducteur(trice) de transport en commun.

Formation à la de capacité professionnelle de conducteur de transport en commun.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur devis
Délai minimal de 4 semaines
Validation sur étude de dossier

ACCÉSSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap

Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

TARIFS

voir proposition

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

ACCUEIL : 05 64 25 08 50

Épreuve hors circulation (HC)

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports et de sécurité liée au chargement et de mécanique (interrogations écrite et orale, tests sur les vérifications courantes de sécurité, exercices de maniabilité).

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation (sous conditions d'ETG valide)

Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR se déroule sur des itinéraires variés.

Validité du permis

La durée de validité de la catégorie D du permis dépend de l'âge. Vous devez passer un contrôle médical avant de demander le renouvellement de votre permis.

Moins de 55 ans : 5 ans

De 55 à 60 ans : 5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans

À partir de 60 ans : 1 an



Contactez-nous !

Votre conseillère formation :

Johanna DARZEINS

Mobile : 06.59.87.22.55

E-MAIL : johanna@bp-formationen.com

Tarif : nous consulter



**Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
bearn-pyrénées-formation-auto-école.fr**

Béarn Pyrénées Formation – 73 Route de Bavonne – 64 140 BILLERE – Siret : 79904809500027